

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

CONSIGNES GÉNÉRALES

Élève marcheur

Parce qu'à l'école tu es sous notre responsabilité, tu dois arriver entre :

- ⇒ 7 h 50 et 8 h le matin.
- ⇒ 12 h 45 et 12 h 55 l'après-midi.

Avant cette heure, tu es sous la responsabilité de tes parents.

Autobus scolaire

Si tu prends l'autobus, tu attends calmement en te plaçant en rang. Tu dois respecter les règles en vigueur dans l'autobus.

Planche à roulettes, patins à roues alignées et chaussures à roulettes

Tu n'es pas autorisé à venir à l'école ou à circuler dans la cour en utilisant l'un de ces objets. **Ils sont également interdits lors des journées pédagogiques.**

Commerce et jeux

Tout commerce et jeu impliquant de l'argent et des échanges entre élèves sont interdits à l'école.

Chaussures

Pour garder l'école propre, assure-toi d'en avoir deux paires.

Pour ta sécurité et celle des autres sur la cour d'école

1. Tu utilises les barres de ballon-poire uniquement pour les jeux de ballon; les mouvements de gymnastique y sont formellement interdits.
2. Tu respectes l'aire des balançoires.
3. L'hiver, tu ne creuses pas de tunnel dans la neige.
4. Lorsque tu glisses, tu le fais en position assise, accroupie ou sur le dos; tu ne glisses pas en position debout pour éviter les chutes dangereuses.
5. Les jeux de « tirailage », pousser ou tirer quelqu'un, ainsi que le jeu du « roi de la montagne » sont strictement interdits.
6. Tu ne lances pas de balles de neige, de cailloux ou tout autre objet.
7. En tout temps tu respectes les recommandations du surveillant.

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS

Retard et absence

Nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant soit ponctuel à l'école. S'il est en retard, vous devez nous prévenir en téléphonant à l'école. Dans le cas d'une absence, il est très important de nous la signaler le plus tôt possible. Si l'enfant fréquente le service de garde, il est de votre responsabilité d'informer la responsable de son absence.

Circulation à l'intérieur de l'école

Pour respecter le climat de travail dans les classes et pour assurer la sécurité de vos enfants, nous devons assurer un contrôle des allées et venues dans l'école. Pour ce, **vous êtes priés de vous présenter au secrétariat** lorsque vous venez à l'école. Nous verrons à bien vous servir!

Objets de valeur

Les objets de valeur sont interdits à l'école: MP3, IPOD, jeux électroniques, appareils-photo, cellulaires, cartes de collection, etc. S'ils sont autorisés lors d'activités spéciales, prenez note que l'école n'est pas responsable des bris ou vols.

Voyage et compétition sportive

Chers parents,

Vous avez fait le choix de partir en vacances ou d'autoriser votre enfant à pratiquer une activité sur le temps de classe (ex. : compétition sportive). Nous vous souhaitons un bon voyage, une belle activité.

Cependant, compte tenu du nombre grandissant de parents qui font ces choix, veuillez noter que nous ne pouvons nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé.

Voici notre politique:

AVANT DE RÉSERVER VOTRE VOYAGE OU D'AUTORISER UNE ACTIVITÉ...

Comme nous ne prévoyons pas de reprise d'examen, nous vous demandons de vous assurer qu'aucun examen n'est prévu pendant vos vacances.

À votre retour, l'enseignant (e) remettra à votre enfant une chemise contenant le travail vu et fait par les autres élèves de la classe en son absence.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant fera le travail au retour et récupérera les notions enseignées en son absence, s'il y a lieu.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Épreuves ministérielles :

L'élève doit se présenter obligatoirement à ses examens. Une absence est motivée par la direction pour les raisons suivantes :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- mortalité d'un proche parent;
- convocation à un tribunal;
- délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale, tel que compétition sportive, musicale, etc., et préalablement autorisée par la direction.

La direction se réserve le droit d'exiger une preuve de la motivation.

RÈGLES DE VIE 2013-2014

Dans une école, les règles de vie visent à assurer un climat d'harmonie, d'ordre et de sécurité ainsi qu'une ambiance propice au travail.

Elles s'appliquent en tout temps et en tout lieu à l'école comme au service de garde et aussi lors des sorties éducatives.

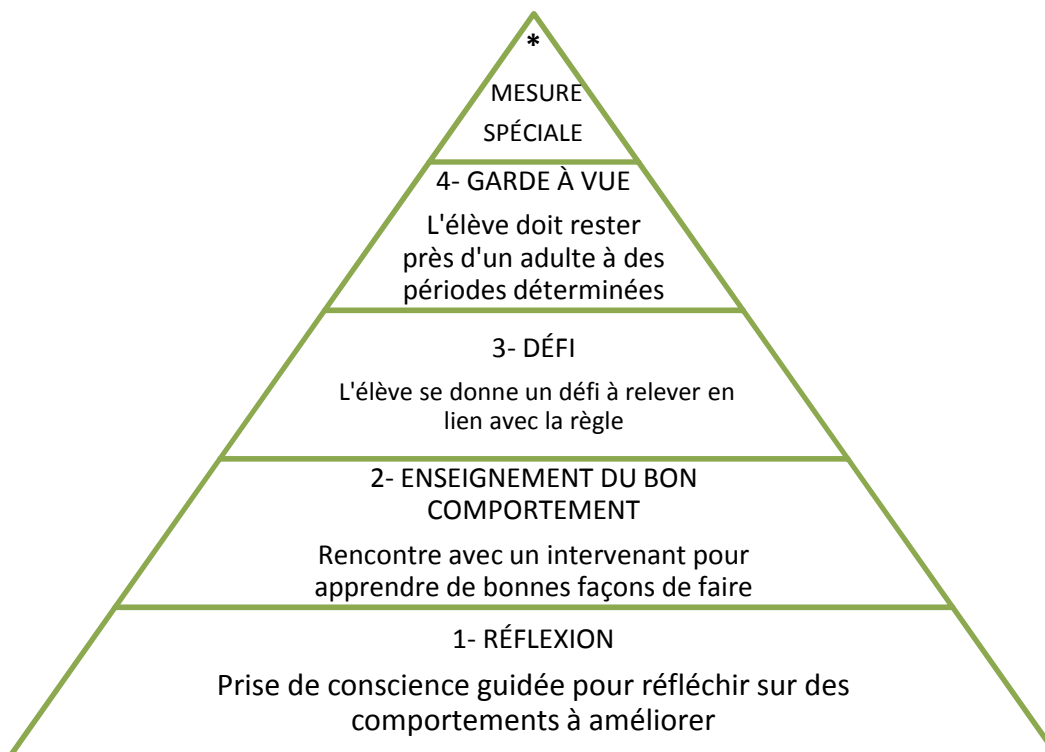
Objectifs	Règles de vie
Développer un milieu de vie sécuritaire et harmonieux ainsi qu'un sentiment d'appartenance à l'école.	<p>1. Je suis pacifique en tout temps. <u>Aucune violence en geste, parole, menace et intimidation ne sera tolérée.</u></p> <p>*Ces comportements sont inacceptables que ce soit à l'école, dans l'autobus scolaire ou par le biais de l'électronique.</p> <p>2. J'obéis poliment aux différents intervenants de l'école (geste, attitude et parole) et j'interagis poliment en tout temps avec tous (adultes et élèves).</p> <p>3. Je respecte l'environnement physique et je prends soin du matériel.</p>
Assurer la sécurité et un climat propice au travail.	<p>4. Circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au son de la cloche, je prends immédiatement mon rang et je suis calme. - En tout temps, je circule en silence et en marchant. <p>5. Je suis au bon endroit au bon moment et je suis ponctuel(le).</p>
Développer le sens des responsabilités.	<p>6. Je remets mes travaux selon les exigences et les délais demandés par tous mes enseignants (es).</p> <p>7. J'apporte uniquement les objets autorisés par l'équipe-école.</p>
Développer le respect de soi et le savoir- vivre.	<p>8. Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école et selon les saisons.</p>
Développer de saines habitudes alimentaires et respecter la politique alimentaire du MELS.	<p>9. J'apporte comme collation : fruits, légumes et produits laitiers. Les gommes à mâcher et les friandises sont interdites en tout temps. Je respecte la prescription de l'équipe-école.</p>

SYSTÈME DE CONSÉQUENCES

Le RESPECT des règles de vie entraîne des conséquences agréables :

- ♥ Sentiment de fierté personnelle, appréciation des personnes qui t'entourent.
- ♥ Encouragement verbal, mot dans l'agenda.
- ♥ Collants, billets qui te donnent droit à des récompenses dans ta classe.
- ♥ Participation aux activités récompenses de fin d'étape.
- ♥ Méritas, permissions spéciales, privilèges.
- ♥ Responsabilités dans la classe ou dans l'école.
- ♥ Récompenses de tes parents.

Le NON-RESPECT des règles de vie entraîne des conséquences désagréables qui s'appliqueront selon un système en paliers correspondant aux règles non respectées. **Ces conséquences sont :**



Important :

Pour chaque manquement l'élève devra poser un geste pour réparer l'offense reprochée.

***MESURE SPÉCIALE**

Exemples : Suspension des cours, du service de garde ou de l'activité, à l'interne ou à l'externe. Rencontre avec tes parents.

*RETENUE après l'école ou lors d'une journée pédagogique.

DES MESURES D'AIDE te sont offertes si tu éprouves des difficultés à respecter les règles de vie.

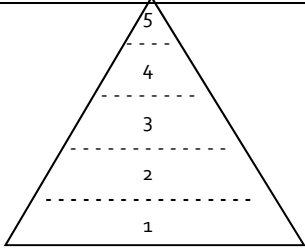
Exemples :

- ❖ Système de motivation, feuille de route ;
- ❖ Rencontre avec un intervenant pour t'aider à trouver des solutions ;
- ❖ Participation à un atelier pour développer de bons comportements ;
- ❖ Plan d'intervention pour trouver des moyens aidants;
- ❖ Intervention d'un professionnel...

L'ENCADREMENT DES RÈGLES DE VIE

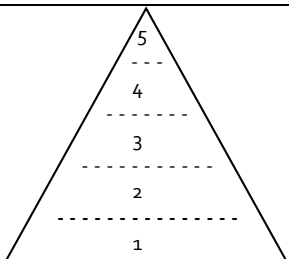
- Les manquements aux règles 1, 2, 3 entraînent automatiquement une période d'encadrement en plus des interventions éducatives qui sont faites suite à l'événement.

1. Je suis pacifique en tout temps. Aucune violence en geste, parole, menace et intimidation ne sera tolérée. Voir page 7 *

	5. Réparation et Mesure spéciale :
	4. Réparation et Garde à vue
	3. Réparation et Défi
	2. Réparation et Enseignement du bon comportement
	1. Réparation et Réflexion

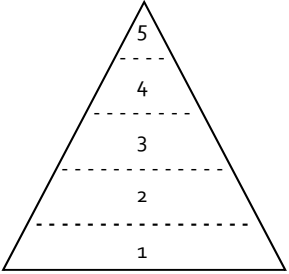
Conséquence	Intervenant	Commentaire	Date	Signature des parents

2. J'obéis poliment aux différents intervenants de l'école (geste, attitude et parole) et j'interagis poliment en tout temps avec tous (adultes/élèves).

	5. Réparation et Mesure spéciale :
	4. Réparation et Garde à vue
	3. Réparation et Défi
	2. Réparation et Enseignement du bon comportement
	1. Réparation et Réflexion

Conséquence	Intervenant	Commentaire	Date	Signature des parents

3. Je respecte l'environnement physique et je prends soin du matériel.

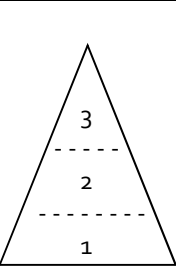
	5. Réparation et Mesure spéciale :
	4. Réparation et Garde à vue
	3. Réparation et Défi
	2. Réparation et Enseignement du bon comportement
	1. Réparation et Réflexion

Conséquence	Intervenant	Commentaire	Date	Signature des parents

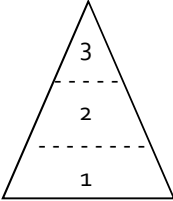
- Les règles 4, 5, 6, 7, 8, et 9 appartiennent à la gestion de classe ou de groupe au service de garde.
- Lorsqu'un manquement est indiqué dans la pyramide, c'est qu'il y a eu plusieurs avertissements et interventions qui ont été faits sans succès.

4. Circulation

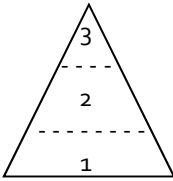
- Au son de la cloche, je prends immédiatement mon rang et je suis calme.
- En tout temps, je circule en silence et en marchant.

	Intervenant	Intervention/conséquence	Date	Signature des parents

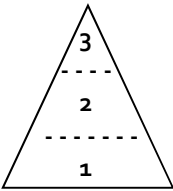
5. Je suis au bon endroit au bon moment et je suis ponctuel (le).

	Intervenant	Intervention/conséquence	Date	Signature des parents

6. Je remets mes travaux selon les exigences et les délais demandés. Les enseignants (es) titulaires et spécialistes de l'école appliqueront les conséquences nécessaires. Par ex. : reprise de temps à la récréation, retrait de la période récompense, retenue, etc.

	Intervenant	Intervention/conséquence	Date	Signature des parents

7. *J'apporte uniquement les objets autorisés par l'équipe-école. Tout capteur de son et d'images est interdit : MP3, IPOD, appareils-photo, cellulaires, jeux électroniques, etc. S'ils sont autorisés lors d'activités spéciales, prenez note que l'école n'est pas responsable des bris ou vols. Tout objet non autorisé sera confisqué à court ou à long terme.*

	Intervenant	Intervention/conséquence	Date	Signature des parents

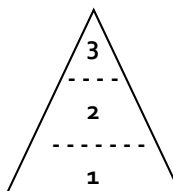
8. *Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école et selon les saisons.*

Prescription du code vestimentaire :

- Je porte des chaussures attachées et chaussées correctement en tout temps.
- Je ne porte pas de vêtements à caractère violent ou vulgaire.
- Je laisse dans mon casier ma casquette ou mon chapeau.
- Je porte des vêtements qui couvrent la taille jusqu'à la mi-cuisse et les épaules (les camisoles à larges bretelles sont acceptées).

Pour l'éducation physique :

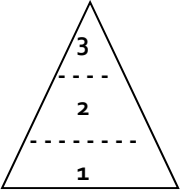
- Je porte un chandail et des pantalons de sport, courts ou longs et des espadrilles (pas de skate).
- Je m'attache les cheveux si nécessaire et je ne porte pas de bijoux.

	Intervenant	Intervention/conséquence	Date	Signature des parents

9. J'apporte comme collation : fruits, légumes et produits laitiers. Les gommes à mâcher, les bonbons et les friandises sont interdits en tout temps.

Je respecte la prescription de l'équipe-école :

- Les friandises et les gommes à mâcher sont interdites à moins d'une autorisation lors d'occasions spéciales.
- Les aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides sont strictement interdits en tout temps pour des raisons de sécurité dues aux allergies.

	Intervenant	Intervention/conséquence	Date	Signature des parents

PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE SAINTE-HÉLÈNE NOS 3 ORIENTATIONS

1. Favoriser chez les élèves le développement des compétences en lecture et en communication orale en anglais.
2. Favoriser l'engagement de l'élève dans sa réussite éducative.
3. Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses.

LES VALEURS QUI GUIDENT NOS ACTIONS

➤ Le RESPECT

- ✓ de soi
- ✓ des autres
- ✓ de l'environnement

➤ L'ENGAGEMENT

- ✓ par rapport à soi
- ✓ par rapport aux autres
- ✓ par rapport à l'environnement

➤ La FIERTÉ

- ✓ de soi
- ✓ du sentiment d'appartenance
- ✓ de vivre dans un bel environnement